INFORMATIONS
publiées par la
SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES
Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin nº 118 16 Février 1954

LA VENTILATION DU TUNNEL DE LA JONCTION NORD-MIDI.

Le tunnel de la Jonction Nord-Midi est équipé d'une puissante ventilation destinée à évacuer l'air vicié et à cloisonner les abouts des quais pour éviter les courants d'air gênants.

Le renouvellement de l'air est réalisé au moyen de quatre entrées naturelles d'air et de cinq centrales de ventilation forcée.

Les entrées naturelles d'air frais sont les têtes Nord et Sud du tunnel, une large baie dans la paroi ouest du tunnel à hauteur de la rue des Comédiens et deux cheminées à hauteur de la Halte Congrès.

La ventilation forcée se compose d'une ventilation longitudinale du tunnel par aspiration par des hottes établies aux extrémités des quais des deux gares Centrale et Congrès et d'une ventilation transversale au droit des quais de la gare Centrale à la fois soufflant sous les quais et aspirant au dessus des quais. Deux centrales de ventilation A^1 et A^2 encadrent la gare Centrale; elles sont situées Place Albert I et rue Vieille de la Bergère et sont équipées chacune de trois ventilateurs aspirants longitudinaux d'un débit de 150 m3/seconde par engin et de deux ventilateurs aspirants transversaux d'un débit de 75 m3/seconde. Entre ces deux centrales se trouvent deux centrales soufflantes transversales S^1 et S^2 équipées chacune de deux ventilateurs soufflants d'un débit de 75 m3/seconde. Une dernière centrale aspirante longitudinale A3 est établie à la halte Congrès; elle est équipée de trois ventilateurs aspirant chacun 250 m3/seconde.

En régime normal, 7 ventilateurs fonctionnent dont trois aspirants longitudinaux (un par centrale A^1, A^2, A3) et quatre transversaux (un par centrale A^1 A^2 S^1 S^2).

Chaque centrale de ventilation communique avec l'extérieur par une cheminée de ventilation et avec le tunnel au moyen de gaînes spéciales.

La commande des ventilateurs peut se faire, soit sur place, soit par télécommande à partir du poste central de commande établi à la Centrale de ventilation A2. Chaque centrale possède un pupitre de commande locale et un tableau blindé mural contenant l'appareillage nécessaire pour la protection et la commande des moteurs des ventilateurs et celui de leur registre.

Le central de commande est équipé de deux pupitres de commande à distance: l'un pour la ventilation longitudinale, l'autre pour la transversale; un tableau lumineux donne toutes les indications concernant la situation des ventilateurs: commande à main ou à distance, position du registre, fonctionnement du moteur. etc...

Les démarrages à distance ont lieu par groupe de trois ventilateurs longitudinaux et par groupe de quatre transversaux. Un système de sélection permet toutes les combinaisons entre centrales. L'appel de courant est maintenu à une valeur admissible par démarrages successifs différés. Toute manoeuvre commence par celle du registre qui à son tour commende le moteur principal par cames et contacts. Sur le même tableau lumineux, on contrôle les teneurs en oxyde de carbone (CO) et anhydride carbonique (CO_2) de l'air du tunnel; elles sont enregistrées d'une façon permanente et une alarme acoustique et optique alerte le personnel de service lorsque les maxima imposés sont atteints. La teneur en CO est déterminée au moyen d'un laboratoire doseur électrochimique, celle de CO_2 par analyseur aux rayon infrarouges. Les prises d'air pour analyse sont établies: une sur les quais de chaque gare et trois dans le tunnel en dehors des quais.

Le régime de ventilation dépend de l'intensité du trafic et de la nature des tracteurs : vapeur, électricité, mazout; à tout moment le personnel de service peut demander une intensification du régime lorsque des incidents rendent l'atmosphère plus opaque ou malsaine.

Ce double contrôle par analyse et par les agents des gares, ainsi que la présence d'un personnel de desserte expérimenté, font en sorte que l'atmosphère du tunnel est maintenue salubre quels que soient les incidents de service, l'intensité du trafic et la durée de séjour dans le tunnel et sur les quais.

RESULTATS D'EXPLOITATION.

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois de novembre 1953, comparés à ceux de la même période des années 1952 et 1938.

	1938 (1)	1952	1953
Nombre de voyageurs transportés	16.893.252	19.469.869 (2)	19.063.587(2)
Nombre de voyageurs kilomètres	498.753.805	604.413.059 (2)	596.247.031(2)
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées	6.859.784	5.415.808	5.557.450
Nombre de tonnes-km	506.961.378	469.363.781	493.289.928
Nombre de wagons chargés	544.376	294.836	294.615

(1) Y compris le trafic du Nord-Belge,
(2) Chiffres provisoires pour 1953 et définitifs pour 1952.

MARCHANDISES				Transbordements aux ports d'Anvers de Gand.			
Nombre de wagons chargés par la clientèle				PORT D'ANVERS Transbordement au port		PORT DE GAND Transbordement au port	
Semaine	Combustibles	Divers	Total	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire
20/12/53 au 26/12/53	18.977	27.957	46.934	35.550	119.200	19.137	13.889
27/12/53 au 2/1/54	18.729	25.853	44.582	40.950	124.300	20.483	12.128
3 au 9/1/54	20.875	29.683	50.558	45.900	118.650	18.683	9.954
10 au 16/1/54	22.595	31.271	53.866	51.350	105.250	19.035	8.550

COMMUNIQUES - VOYAGEURS.

A l'occasion des fêtes de carnaval à Alost, le dimanche 28 février et à Binche le mardi, 2 mars 1954, la S.N.C.B. mettra plusieurs trains spéciaux en marche et accordera une réduction de 35% ou de 50% selon la distance, sur le prix normal du billet simple, aux voyageurs qui se muniront d'un billet A.R. et à condition que le voyage, aller et retour s'effectue le même jour.

A titre d'indication,

Prix du billet aller et retour, au départ des gares de l'agglomération bruxelloise, pour Alost : 34 fr, pour Binche, 60 fr, que le voyage ait lieu par trains ordinaires ou par trains spéciaux.

x

x x

Pendant la période d'enneignement les gares d'Anvers-Central, Arlon, Bastogne-Sud, Bruges, Bruxelles, Charleroi-Sud, Gand St.Pierre, Hasselt, Liège-Guillemins, Mons, Namur et Ostende sont autorisées à délivrer des billets A.R. à prix réduit de 50 % avec application des prix maxima de 160 fr en 3e et de 280 fr. en 2e sur présentation d'une carte de membre d'un groupement sportif ou touristique, pour des trains déterminés à destination de Francorchamps, Malmédy, Verviers, Spa ou Sart-lez-Spa.

Aller : le vendredi soir, le samedi après-midi ou le dimanche matin.

Retour: le dimanche soir ou le lundi matin.

Pour les heures des trains, prière de consulter les gares de départ.

ADJUDICATIONS.

La Société Nationale des Chemins de fer belges procèdera la 17 février 1954, à 16 h., à Bruxelles, rue de Louvain, 17, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de courroies en caoutchouc.

Le cahier des charges nº 2643-205-432, indiquant les clauses et conditions de cette entreprise, peut être consulté et est en vente, au prix de 10 fr., au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles. (tél. 18.60.50, poste intérieur 2267 - CCP. 2496.00).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procèdera le 17 février 1954 à 16.30h à Bruxelles à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de

toile émeri

Le chier des charges nº 2643-214-438 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 10 fr au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B. rue Belliard, 29, à Bruxelles -(tél. 18.60.50, poste 2267 - C.C.P. 2496.00).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procèdera le 24 février 1954 à 11,oo h., à Bruxelles, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de papiers d'usage courant.

Le cahier des charges nº 2643-211-437 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente (contre versement préalable au C.C.P. 2496.00 de la somme de 10 fr.) au Bureau des Renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., Rue Belliard, 29, à Bruxelles. (Tel. 186050, poste 2267).

Le mercredi 24 février 1954, à 10 heures, à l'Hôtel des chemins de fer, rue de Louvain nº 21 à Bruxelles, sous-sols salle du Mess, ouverture des soumissions pour la fourniture de 2 tabliers pour plaques tournantes de 6 m,650 Ø.

Cahier des Charges nº 2652/15-12 du 30.1.54 - Prix 10,- frs.
Plan nº 1113 G - 1949 - Prix 28,- frs.

En vente et à consulter au Bureau des Renseignements concernant les adjudications, rue Belliard nº 29, à Bruxelles.

Peuvent être obtenus également contre versement préalable au compte des chèques postaux nº 2496.00 du Bureau précité.

Ce bureau est ouvert au public de 9 à 12 h et de 14h à 17 h (fermé le samedi à midi).

(B) 48468 - 2-54 -(520) S.